

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE

Envoyé en préfecture le 13/03/2023  
Reçu en préfecture le 13/03/2023  
Publié le 2 MARS 2023  
ID : 061-200068856-20230302-LOCBATARTCA2022-BF

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 28

Convocation du 16.02.2023  
Affichage du 16.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes Georges Brassens à Tourouvre suite à la convocation du 16.02.2023, affichée le seize février 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme RADIGUET Angéline, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur COUDRAY Pascal est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2023.03.029**

**BUDGET LOCATIONS BATIMENTS ARTISANAUX - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

*Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche*

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du budget LOCATIONS BATIMENTS ARTISANAUX,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

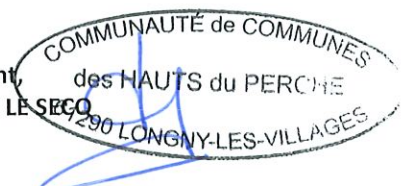
2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame Christine BOURBAO, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Pour extrait certifié conforme*

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ



*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le*